

donner de l'emploi aux autres, ce que la plupart de ceux qui retirent un revenu de placements de plus de \$3,000 ont fait au cours de leur carrière d'hommes d'affaires.

Je n'aurais peut-être pas parlé aussi longuement sur cette question si le ministre ne m'y avait lui-même encouragé par les paroles qu'il a prononcées au cours de son exposé budgétaire au sujet des propositions raisonnables et acceptables que la Chambre pourrait faire. Voici ce qu'il a dit :

Ce programme financier de l'année qui s'en vient n'est le programme du Gouvernement que dans le sens où il incombe au Gouvernement de le proposer.

Je crois que le ministre a jeté un regard du côté de l'opposition quand il a prononcé ces paroles et je crois qu'il nous a alors ouvertement invités à lui donner des conseils d'ordre pratique chaque fois que la chose est possible afin que le régime fiscal de notre pays soit mieux accueilli par le peuple et plus équitable pour le contribuable.

Il est presque impossible, en comité général, d'être au courant de tous les faits qu'il faut connaître pour pouvoir émettre des opinions intelligentes au sujet des questions budgétaires. La portée de ces mesures est tellement grande qu'il faut les examiner minutieusement. Or, pour remplir la mission que nous ont confiée nos commettants, nous devrions avoir à notre disposition des experts qui nous mettraient au courant des différentes méthodes d'imposition, au lieu d'avoir à écouter un exposé budgétaire rigide, comme ceux que nous avons entendus jusqu'ici du moins, qui ne souffre aucune modification. Et cependant le ministre dit que ce programme n'est celui du Gouvernement que dans la mesure où c'est le Gouvernement qui est chargé de nous le proposer. J'espère ne pas prêter un sens trop large aux paroles du ministre en gardant l'impression qu'il acceptera tous les conseils visant à une plus juste répartition du fardeau nécessaire de l'impôt. Je prie mes honorables collègues de m'appuyer lorsque je dis que le refus de faire grâce de l'impôt sur un revenu provenant de placements supérieur à \$3,000 en 1942 a véritablement pour effet d'imposer un troisième droit de succession, et cela ne devrait pas être.

M. McCUAIG: Quand le ministre a exposé son programme budgétaire, il y a quelques semaines, les membres de la Chambre, la population en général et surtout les journaux ont conclu d'un commun accord que le ministre se répandait en largesses envers les contribuables en leur faisant grâce de la moitié de l'impôt de l'an dernier. Plusieurs journaux ont exprimé l'avis que c'était un budget d'élection. Il est assez surprenant de voir maintenant les membres du comité retarder l'adop-

[M. Jackman.]

tion du budget en demandant au ministre de pratiquer diverses amputations. Commencé hier après-midi, l'examen de la résolution n° 1 ne s'est terminé qu'aujourd'hui quelques minutes avant six heures; nous venons d'aborder l'étude de la résolution 2 et, s'il faut en juger par le temps que nous y mettons, il est douteux que nous en disposions aujourd'hui.

L'an dernier, à pareille époque, on insistait beaucoup, surtout dans les rangs de l'opposition, sur la nécessité d'un effort de guerre total. Maintenant que le ministre s'efforce d'assurer la levée des fonds requis pour acquitter le coût de cet effort, il y a un mouvement concerté de la part des mêmes éléments pour obtenir ici et là certaines réductions d'impôt. Les questions se sont multipliées et on est revenu à maintes reprises sur le même article. En lisant le hansom, on verra que le ministre a répondu trois ou quatre fois à la même question.

Mon honorable préopinant a soulevé la question du revenu de placement de \$3,000. Or, le ministre a déjà répondu à l'objection. Pourquoi faut-il qu'on la soulève de nouveau? L'honorable député dit qu'il n'y a pas de distinction entre le revenu provenant d'un placement et le revenu du travail. Va-t-on prétendre qu'il le gagne par son travail autant que l'ouvrier agricole gagne les cinq à six cents dollars qu'il reçoit? J'affirme donc qu'il y a une grande différence entre le revenu provenant de placements et le revenu mérité et que nous ferions bien d'appuyer le ministre davantage plutôt que de lui demander de diminuer les impôts à chaque article que nous examinons.

M. NICHOLSON: Monsieur le président, c'est la quatrième session où nous ayons à écouter des arguments de ce genre de la part des honorables députés qui siègent à ma droite et je reste émerveillé de la patience du ministre des Finances. Ceux de nous qui assistaient ce matin à la représentation au théâtre Capitol ont pu se faire une idée de ce qui s'est passé au Canada depuis le début des hostilités. Je vois que le ministre des Munitions et approvisionnements est à son siège. J'en profite pour le remercier de nous avoir tracé un tableau aussi dramatique et vécu de ce que le Canada a accompli dans le domaine de la production. Si je me rappelle bien, il nous a été dit que les pistes d'atterrissage de nos centres d'instruction aérienne représentent une superficie égale à une double voie pavée qui relierait Winnipeg à Vancouver. Depuis le début de la guerre, on a fabriqué au Canada plus d'un demi-million de véhicules motorisés. Et ceux qui ont eu l'occasion de visiter ces usines se rendent compte que la fabrication d'un de ces